



Produit commandé et produit similaire

Par **boqboq**, le 17/11/2008 à 18:39

j'ai commandé un produit absent les jours de promotion. Il est stipulé sur le bon de commande qu'il peut être remplacé par un produit similaire. Qu'entend on par produit similaire? (la couleur, la matière de fabrication peuvent ils être changées?).

De plus j'ai versé un acompte (bien indiqué sur le bon de commande). Ce fait entraîne t-il d'autres devoirs pour le vendeur?